

Insolvabilité ?

Par **Panard**, le **19/09/2014** à **08:47**

Bonjour à tous,
abordons le problème de personne physique se portant garant pour une société (dans le cadre d'un prêt bancaire par exemple).
Généralement, la personne physique est le gérant de l'entreprise ou actionnaire majoritaire.

les cautions engagées sont des biens immobiliers.

En cas problème à tenir les engagements au point ou les organismes bancaires sont prêt à prendre des mesures conservatoires...
Quelle issue de secours préconisez-vous ? Et comment ?

A votre écoute
Panard